Sous Préfecture AVALLON (Yonne)
Date de réception de l'AR: 23/06/2022
089-218900918-20220620-D_2022_051-DE

République française
Département de l'Yonne
CNE CHATEL CENSOIR

Séance du lundi 20 juin 2022

Date de la convocation: 16/06/2022

Membres en exercice :

Présents : 7

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux et le vingt juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE, Adeline BEAUFUMÉ, Jean-Jacques DEBIEVE, Michèle MATHIEU, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Anne COLLINOT par Joël BOISSIERE, Richard DETHYRE par Olivier MAGUET, Laurence HOURLIER par Annick IENZER, Thomas HOURLIER par Michèle MATHIEU

Excusés : Emilie KONNERT, Barbara LOUCHART, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY

Absents:

APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT - (D_2022_051)

Vu l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement,

Vu les articles R 123-1 et suivants du code de l'environnement,

Vu la délibération D 2021-069 du Conseil Municipal du 22 juillet 2021 proposant le plan du zonage de l'assainissement,

Vu l'arrêté municipal du 15 novembre 2021 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique,

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Vu l'absence de propositions de modifications du plan de zonage de l'assainissement résultant des conclusions du Commissaire Enquêteur,

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente ;

DIT que la présente délibération fera l'objet conformément aux articles R 123.10 et R 123.12 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux ;

DIT que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public à la Mairie de Châtel-Censoir aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;

DIT que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

ANNEXE : plan de zonage assainissement

Sous Préfecture AVALLON (Yonne)
Date de réception de l'AR: 23/06/2022
089-218900918-20220620-D_2022_051-DE

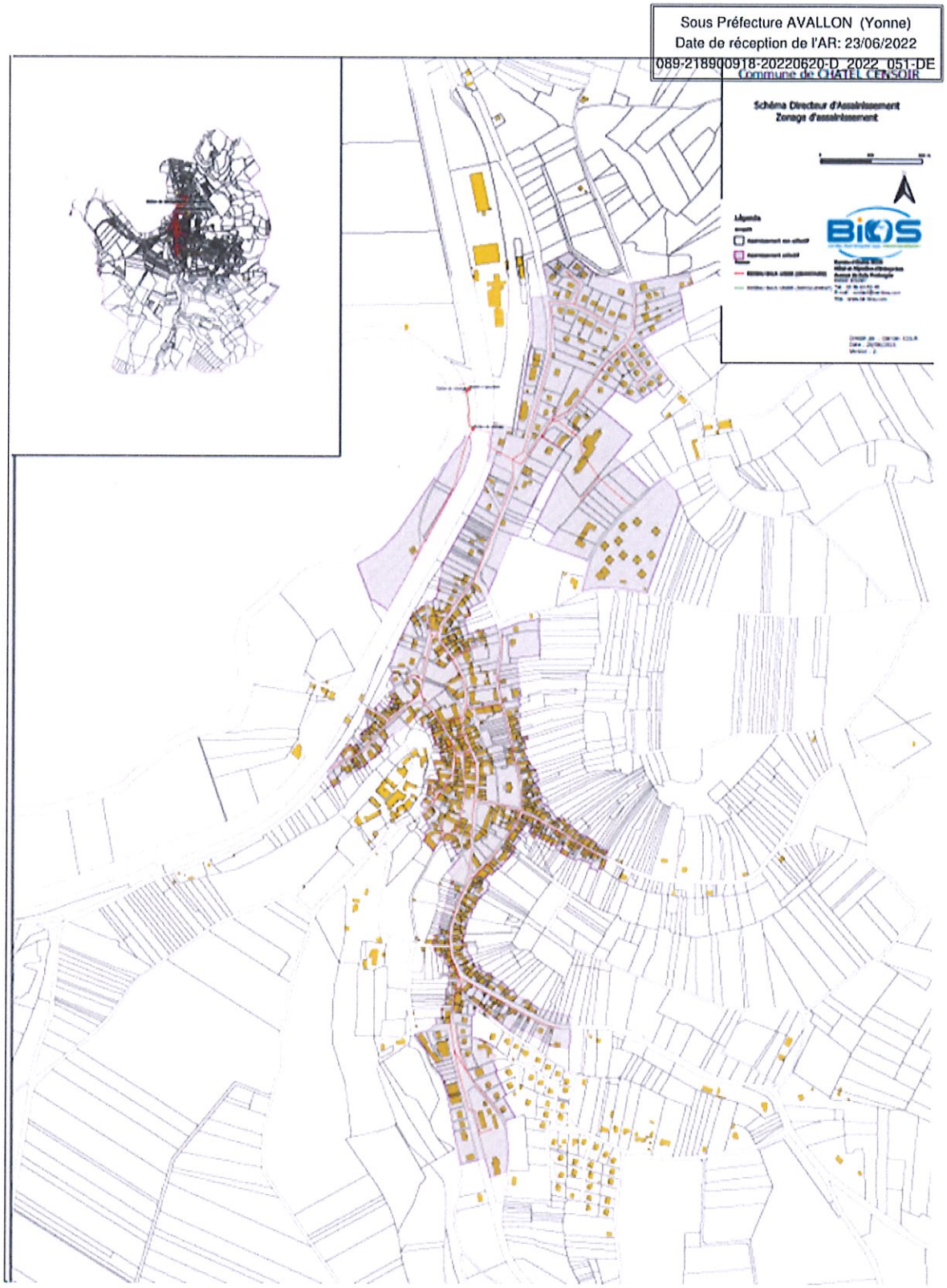

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire

Olivier MAGUET